

# Surveillance de la réglementation et de l'admission aux professions réglementées et impact sur les professionnels formés à l'étranger – La perspective du Québec

14<sup>e</sup> congrès canadien de Metropolis  
Toronto, Ontario  
2 mars 2012

**Conférencier:** André Gariépy, avocat, Adm.A.  
Commissaire aux plaintes en matière  
de reconnaissance des compétences  
professionnelles



## **PLAN DE PRÉSENTATION**

- Contexte
- Commission d'enquête (2007-2008)
- Le Commissaire
- Examen de plainte
- Vérification
- Principes de l'analyse
- Philosophie
- Annexe – Le système professionnel du Québec

## **CONTEXTE**

- La reconnaissance des compétences évolue comme un domaine en propre où se croisent plusieurs politiques publiques et enjeux
  - Protection du public
  - Démographie et marché du travail
  - Libéralisation du commerce et mobilité
  - Développement économique
  - Formation académique et professionnelle
  - Immigration

## **CONTEXTE (suite)**

- Pressions sur les ordres professionnels (spécialement ceux autogérés)
  - Plus d'imputabilité
  - Plus de transparence
  - Plus de sensibilité quant aux droits de la personne ainsi que les enjeux économiques et sociaux

## **COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA DIVERSITÉ ET L'INTÉGRATION AU QUÉBEC (2007-2008)**

- Conclusions sur la reconnaissance des compétences
  - La protection du public est une politique publique légitime
  - Reconnaît la valeur et la spécialisation du rôle des ordres professionnels
  - Reconnaît les actions entreprises par le système professionnel pour l'efficacité et l'équité (Plan d'action 2001 du CIQ, Groupe de travail sur l'intégration 2005, amendements législatifs)

## **COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA DIVERSITÉ ET L'INTÉGRATION AU QUÉBEC (2007-2008) (suite)**

- **Malgré cela...**
  - Pas aisée de comprendre la réglementation professionnelle
  - On n'en connaît pas assez sur le travail des ordres professionnels
  - On ne dispose pas de données complètes et valables sur la reconnaissance des compétences pour conclure sur le travail des ordres professionnels

## **COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA DIVERSITÉ ET L'INTÉGRATION AU QUÉBEC (2007-2008) (suite)**

- **Malgré cela... (suite)**
  - Besoin de vérifier s'il y a du protectionnisme
  - Pas de recours pour les individus insatisfaits des décisions des ordres
  - Peu de collaboration entre les systèmes d'éducation et professionnel quant à la formation manquante et les stages

## **COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA DIVERSITÉ ET L'INTÉGRATION AU QUÉBEC (2007-2008) (suite)**

- **Recommandations sur ces enjeux**
  - Mettre sur pied une commission d'enquêtes sur les pratiques des ordres professionnels
  - Mettre sur pied un mécanisme permanent et indépendant en vue d'examiner les plaintes concernant les décisions des ordres professionnels
  - Clarifier les responsabilités entre les systèmes d'éducation et professionnel relativement à la formation manquante et les stages

## **LE COMMISSAIRE**

- **Création du poste**
  - Adoption d'une loi par l'Assemblée nationale du Québec, à la fin de 2009
  - Un outil de surveillance indépendant dotée de pouvoirs d'enquête conséquents
  - Rattaché administrativement à l'Office des professions, un organisme avec un mandat général de surveillance des 46 ordres professionnels

## LE COMMISSAIRE (suite)

- Mandat
  1. Recevoir et examiner les plaintes individuelles concernant la reconnaissance des compétences effectuée par les ordres professionnels
  2. Vérifier les mécanismes de reconnaissance des compétences (approche systémique plutôt que cas par cas)
  3. Suivre l'évolution de la collaboration entre les systèmes d'éducation et professionnel quant à la formation manquante et les stages

## LE COMMISSAIRE (suite)

- Reconnaissance des compétences en vue de la délivrance d'un
  - permis ou d'une autorisation d'exercer en lien avec un accord de reconnaissance mutuelle et de mobilité entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement
  - permis au détenteur d'une autorisation d'exercer d'une autre juridiction (règlement qui détermine les autorisations reconnues)

## **LE COMMISSAIRE (suite)**

- Reconnaissance des compétences en vue de la délivrance d'un (suite)
  - permis dans le cas d'une reconnaissance pour un individu
  - permis temporaire ou restrictif pour les candidats en cours de processus de reconnaissance des compétences qui doivent compléter une formation ou un stage
  - permis spécial (restrictif et permanent)

## **EXAMEN DE PLAINTE**

- Pas un appel – Respect de l'autonomie des ordres
- Après examen, le Commissaire informe les parties de ses conclusions et, selon le cas, de ses recommandations
- L'Ordre professionnel visé doit répondre par écrit au Commissaire dans les 60 jours. L'Ordre doit indiquer les suites qu'il entend donner aux recommandations et les motifs de sa position
- Les principales informations sur le dossier seront rendues publiques à la fin du processus

## VÉRIFICATION

- Un ordre professionnel en particulier ou un enjeu touchant plusieurs ordres
- Après vérification, le Commissaire informe l'Ordre de ses conclusions et, selon le cas, de ses recommandations
- L'Ordre professionnel visé doit répondre par écrit au Commissaire dans les 60 jours. L'Ordre doit indiquer les suites qu'il entend donner aux recommandations et les motifs de sa position
- Les principales informations sur le dossier seront rendues publiques à la fin du processus

## PRINCIPES DE L'ANALYSE

- Égalité
- Équité
- Objectivité
- Transparence
- Ouverture
- Cohérence
- Efficacité
- Raisonabilité
- Révision périodique



## PHILOSOPHIE

- Le Commissaire est un agent de changement, un changement systémique
- On ne fait pas changer des institutions et les rendre plus imputables en les humiliant
- Axé sur la recherche des problèmes et de solutions plutôt qu'à trouver des coupables

## COORDONNÉES

André Gariépy, avocat, Adm.A.  
Commissaire aux plaintes en matière de  
reconnaissance des compétences professionnelles,  
Office des Professions,  
Gouvernement du Québec

Courriel: [commissaire@opq.gouv.qc.ca](mailto:commissaire@opq.gouv.qc.ca)

Téléphone: +1 (514) 864-9744

Site élect.: [www.opq.gouv.qc.ca/commissaire](http://www.opq.gouv.qc.ca/commissaire)  
(contenu en français seulement)

## ANNEXE

### Le système professionnel du Québec

- La protection du public est un mandat de l'État
- Un système harmonisé pour toutes les professions
- L'intérêt public et la sensibilité envers les consommateurs
- Un modèle de base pour les institutions, les processus et le traitement des plaintes du public
  - Par les Ordres professionnels
  - *Code des professions*, entré en vigueur en 1974
  - Législation particulière complémentaire lorsque pertinent
  - Réglementation et processus similaires pour le public
  - Maintenant 51 professions
- Orientations générales et surveillance par l'État
  - Principalement par l'Office des professions

## ANNEXE

### Le système professionnel du Québec (suite)

- Degré d'autonomie et d'autogestion
  - Par les Ordres professionnels
  - Rôle des professionnels: des experts qui gèrent une organisation à caractère public avec un mandat spécialisé
  - Les ordres professionnels peuvent agir de leur propre chef pour entamer des changements réglementaires sur des questions importantes de protection du public.
    - Pour obtenir les approbations, ils doivent toutefois engager un dialogue avec les autorités publiques quant à la pertinence et les modalités

## ANNEXE

### Le système professionnel du Québec (suite)

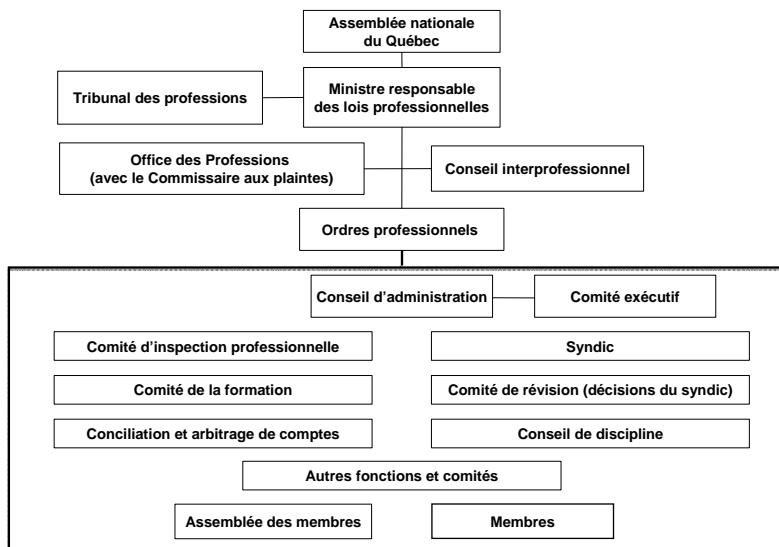
- Collaboration entre les ordres professionnels
  - Par le Conseil interprofessionnel du Québec
  
- Imputabilité et transparence
  - Approche de «*Check and balance*»
  - Organisme public de surveillance
    - Office des professions du Québec
    - Pouvoir d'enquête au besoin
  - Les règlements qui touchent des questions importantes sont examinés puis approuvés par le Gouvernement et rendus publics
  - Rapport annuel sur les activités
    - Contenu détaillé prévu dans un règlement commun
    - Rapport déposé à l'Assemblée nationale du Québec

## ANNEXE

### Le système professionnel du Québec (suite)

- Imputabilité et transparence (suite)
  - Participation de représentants du public
    - Conseil d'administration de l'Office des professions
    - Conseil d'administration et comité exécutif des Ordres professionnels
    - Comité de révision des décisions du Syndic (enquête disciplinaire)
    - Conseil de discipline (par la présence d'un avocat qui préside)
  - Assujettis à la Loi d'accès à l'information
    - Pour l'information relative au mandat de protection du public

## Le système professionnel du Québec



© A. Gariépy et OPQ, 2012

23

## ANNEXE

### Le système professionnel du Québec (suite)

- Informations sur le système professionnel
  - Office des professions du Québec (français seulement)  
[www.opq.gouv.qc.ca](http://www.opq.gouv.qc.ca)
  - Conseil interprofessionnel du Québec (français, anglais, espagnol)  
[www.professions-quebec.org](http://www.professions-quebec.org)

© A. Gariépy et OPQ, 2012

24

## **COORDONNÉES**

André Gariépy, avocat, Adm.A.  
Commissaire aux plaintes en matière de  
reconnaissance des compétences professionnelles,  
Office des Professions,  
Gouvernement du Québec

Courriel: [commissaire@opq.gouv.qc.ca](mailto:commissaire@opq.gouv.qc.ca)

Téléphone: +1 (514) 864-9744

Site élect.: [www.opq.gouv.qc.ca/commissaire](http://www.opq.gouv.qc.ca/commissaire)  
(contenu en français seulement)